



Président : M. Imre HOLLAI (Hongrie).

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Ouverture de la session par le chef de la délégation iraquienne

1. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'anglais*) : Je déclare ouverte la trente-septième session ordinaire de l'Assemblée générale.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

2. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'anglais*) : Alors que, conformément à l'article 62 du règlement intérieur, nous allons observer une minute de silence, nous nous devons également à cette occasion d'observer la Journée internationale de la paix, proclamée par l'Assemblée générale dans sa résolution 36/67 en date du 30 novembre 1981 et consacrée à la célébration et au renforcement des idéaux de paix tant au sein des nations et des peuples qu'entre ceux-ci. Ce faisant, je dois pourtant rappeler, comme je l'ai souligné hier lorsque j'ai prononcé la clôture de la trente-sixième session, qu'il est évident que le monde n'est pas en paix, tant s'en faut. Des conflits persistent dans toutes les régions du globe. Mais ce qui est sans doute au premier rang de nos pensées en ce moment est l'horrible vision de centaines d'hommes, de femmes et d'enfants massacrés lors du terrible carnage perpétré dans les camps de réfugiés palestiniens de Beyrouth. Je suis certain que, au moment où nous allons nous lever pour observer la traditionnelle minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation, je me fais l'interprète de vous tous en communiquant le sentiment de profond outrage ressenti par la communauté internationale tout entière et en transmettant aux familles des victimes innocentes notre profonde tristesse et notre affliction.

3. J'invite maintenant les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les représentants, debout, observent une minute de silence.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Pouvoirs des représentants à la trente-septième session de l'Assemblée générale

a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

4. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'anglais*) : L'article 28 du règlement intérieur dis-

pose que l'Assemblée générale, au début de chaque session, nomme, sur proposition du Président, une Commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres.

5. En conséquence, je propose que, pour la trente-septième session, la Commission de vérification des pouvoirs se compose des Etats Membres suivants : Bahamas, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Népal, Nigéria, Nouvelle-Zélande, République dominicaine, Seychelles et Union des Républiques socialistes soviétiques. Puis-je considérer que les pays que je viens de mentionner sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs ?

Il en est ainsi décidé (décision 37/301).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Election du Président de l'Assemblée générale

6. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'anglais*) : J'invite maintenant les membres de l'Assemblée générale à procéder à l'élection du Président de la trente-septième session de l'Assemblée.

7. Je voudrais rappeler que, conformément au paragraphe 1 de l'annexe à la résolution 33/138 de l'Assemblée générale, cette année, le Président sera élu parmi les représentants des Etats d'Europe orientale. J'ai été informé par le Président du Groupe des Etats d'Europe orientale que ce groupe a appuyé la candidature de M. Imre Hollai, de la Hongrie, à la présidence de l'Assemblée générale.

8. Compte tenu des dispositions du paragraphe 16 de l'annexe VI du règlement intérieur, je déclare M. Imre Hollai, de la Hongrie, élu président de la trente-septième session de l'Assemblée générale par acclamation.

M. Imre Hollai (Hongrie) est élu par acclamation président de l'Assemblée générale (décision 37/302).

9. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis d'être le premier à présenter mes plus chaleureuses félicitations à M. Imre Hollai à l'occasion de son élection. Je l'invite à prendre la présidence.

M. Hollai prend la présidence.

Allocution de M. Imre Hollai, président de la trente-septième session de l'Assemblée générale

10. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi de dire combien j'ai été touché par la confiance que vous m'avez accordée en m'élisant à la présidence de la trente-septième session de l'Assemblée générale. J'adresse mes remerciements les plus sincères au groupe des Etats d'Europe orientale pour

l'unanimité avec laquelle ils ont soutenu ma candidature, et je remercie toutes les délégations qui ont appuyé mon élection à ce poste éminent.

11. Maintenant, au nom de l'Assemblée générale, et en mon nom propre, je voudrais rendre hommage à mon prédécesseur, M. Ismat Kittani, qui, au cours de l'année écoulée, a guidé nos travaux à la trente-sixième session et à la reprise de la trente-sixième session avec la plus haute compétence et le plus grand dévouement. Il ne me sera pas facile de prendre sa succession à la présidence.

12. J'ai pleinement conscience que la confiance que vous avez placée en moi s'adresse principalement à mon pays et à mon peuple; à un pays qui n'a pu devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies qu'en 1955, parce que le climat international à l'époque n'était pas moins incertain qu'il ne l'est à l'heure actuelle. Bien que le bilan des progrès de mon pays ne soit pas exceptionnel, la Hongrie se tourne toujours vers l'avenir avec confiance, même dans les circonstances actuelles où la situation extérieure est difficile. La République populaire hongroise et son peuple doivent leurs progrès non seulement à leur zèle et à leur diligence, mais aussi à leur décision bénéfique de s'engager sur la voie de la coopération au lieu de rester dans l'isolement. Ils sont prêts à coopérer non seulement avec les pays socialistes amis qui poursuivent les mêmes objectifs et s'efforcent d'édifier le même système social, mais avec tout pays qui ne cherche pas des avantages aux dépens des autres. La Hongrie souhaite travailler en collaboration avec tous les Etats qui adhèrent, comme elle, aux nobles buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et professent le désir de résoudre dans cet esprit les problèmes auxquels se heurte la communauté des nations. Elle contribue dans la mesure de sa force et de ses possibilités, aux efforts communs en vue du désarmement et de la paix et de la sécurité internationales, du progrès économique et social, et de l'amitié et de la coopération entre les peuples.

13. On attend à juste titre, à l'ouverture de l'Assemblée générale, que le Président expose la façon dont il conçoit sa tâche et qu'il présente ses vues sur le fonctionnement de l'Organisation et sur les points de l'ordre du jour qui devront être examinés durant la session. A l'instar de mes prédécesseurs, je voudrais partager avec vous quelques-unes de mes réflexions et de mes idées sur les questions dont nous sommes saisis.

14. Je ne considère pas l'ordre du jour de l'Assemblée générale comme un miroir qui reflète simplement les problèmes et les contradictions du monde d'aujourd'hui. Je voudrais que ce miroir reflète également les perspectives pour l'avenir. Il ne pourra en être ainsi que si nous recherchons ensemble les moyens de résoudre les problèmes qui se posent en faisant preuve de bonne volonté et en ayant foi dans l'avenir, et si nous rejetons tout préjugé et parti pris dans ce processus. Il faut qu'une bonne volonté active s'instaure et guide notre action. Pour pouvoir aller de l'avant, nous devons faire preuve de réalisme lorsque nous évaluons notre situation et la portée de notre action.

15. Je voudrais faire ici quelques observations de caractère personnel. Je suis entré dans la diplomatie il y a plus de 30 ans, et, au cours des 10 dernières

années, j'ai été associé étroitement et de façon continue aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. L'expérience personnelle que j'ai acquise ici m'a appris une fois pour toutes à ne pas croire aux miracles. Je ne crois pas davantage que nous sommes ici pour découvrir une panacée, un remède instantané aux maux chroniques et aigus de la communauté des nations. Je crois cependant aux nobles objectifs et principes qui sont inscrits dans la Charte. Je suis convaincu que, en agissant dans leur esprit et en faisant preuve de la volonté politique commune voulue, les Etats Membres pourront hâter la solution des questions inscrites à l'ordre du jour. Je tiens à vous donner l'assurance que je m'attacherai avec ardeur à m'acquitter dans cet esprit des responsabilités de ma tâche. Je suis fermement convaincu que le Secrétaire général, les Vice-Présidents, les Présidents des grandes commissions et toutes les délégations m'accorderont leur appui constructif afin que je puisse exercer mes fonctions de président en vue de la réalisation de cet objectif.

16. Nous vivons une époque troublée et lourde de tensions. Certaines tendances qui se dessinent dans la politique mondiale sont une cause de préoccupation légitime. L'humanité veut la paix, car seule la paix peut garantir une vie plus riche et plus significative. Or les tensions s'aggravent. Ce qu'il faut, c'est que nous nous comprenions mieux les uns les autres, afin que nous puissions faire face aux problèmes auxquels nous sommes confrontés. Or, certains milieux persistent à poursuivre une politique de force. La majorité rationnelle souhaite vivement éliminer la menace de guerre et assurer le désarmement, et pourtant nous constatons que la course aux armements est en train d'acquiescer un nouvel élan. De nouvelles zones de tension viennent s'ajouter aux anciennes qui n'ont pas encore été éliminées. De nouveaux maux viennent aggraver les anciens, auxquels il n'a pas encore été trouvé de remède, et troublent la communauté des nations. Au cours des dernières décennies, des mesures d'importance historique ont été prises pour éliminer une fois pour toutes le système colonial, mais l'héritage du passé colonial est encore assez puissant pour faire éclater de nouveaux conflits armés. C'est pourquoi il est encore plus urgent de trouver des solutions politiques et de ne pas recourir à la force lorsque nous avons à faire face à des questions controversées. Le livre d'histoire de l'humanité depuis l'aube de la civilisation fait voir à tous les pays que les guerres n'ont jamais fait que compliquer les problèmes au lieu de s'attaquer au cœur même des conflits.

17. Un jour mémorable, il y a 20 ans, le premier sputnik a été placé sur orbite, ouvrant de nouveaux horizons pour l'homme et pour sa connaissance de l'univers. Récemment, certains ont utilisé cette perspective plus large de façon abusive à des fins militaires, mettant en péril l'avenir de l'humanité tout entière.

18. Depuis le jour où les armes ont acquis leur efficacité effrayante, les hommes prévoyants ont des craintes pour l'avenir de l'humanité. Je voudrais citer un de mes compatriotes, Mor Jokai, auteur de romans historiques et contemporain d'Emile Zola et de Léon Tolstoï. Au Congrès de l'Union interparlementaire tenu en août 1895 à Bruxelles, Jokai a décrit sa vision déchirante d'un conflit militaire mondial :

“Même avec un gros effort d'imagination il est impossible de se représenter les conséquences d'une guerre future à laquelle participeraient des millions de personnes... qui se battraient non pas avec des armes à feu, mais avec des machines véritablement diaboliques; une guerre englobant toutes les nations, grandes ou petites...”

19. Ecouter notre cœur signifie, j'en suis persuadé, avoir confiance en l'idée que le bon sens l'emportera et faire tout notre possible pour sauvegarder la paix. Je suis du côté de ceux qui sont disposés à prendre des engagements, même unilatéraux, pour bien montrer qu'ils veulent la paix, et qui apportent à la table de conférence de nouvelles propositions constructives de désarmement. Je suis de ceux pour qui il n'y a pas, et il ne saurait y avoir, à notre époque, d'autre choix rationnel que la politique de paix et de détente. Qu'il me soit permis de citer Albert Szent-Gyorgyi, notre contemporain, prix Nobel d'origine hongroise, qui fut le premier à extraire la vitamine C des piments communément appelés “paprika” dans mon pays. Ce grand savant et humaniste se rendit compte que la vitamine C était produite non seulement pour la consommation des êtres humains, mais aussi à des fins militaires. En 1962, à Falmouth, Albert Szent-Gyorgyi lança un avertissement qui est encore valable aujourd'hui, en ces termes :

“Si nous renonçons à notre course pour la paix, nous risquons fort de ne pas entrer dans l'histoire comme le peuple qui a préparé la guerre atomique, pour la simple raison qu'il n'y aura pas d'histoire du tout — il n'y aura que désolation lunaire.”

20. Il est donc évident, d'après ce que je viens de dire, que, dans notre ordre du jour chargé, je fais une large place aux questions qui, directement ou indirectement, ont trait à la paix et à la sécurité internationales. A mon avis, la plus haute priorité va au désarmement. Récemment, les négociations sur cette question se sont bien ralenties. Je ne pense pas me tromper en attribuant la faute à la détérioration du climat international et à l'érosion continue de la confiance mutuelle. En l'état actuel des choses, le moindre progrès stimulerait la confiance et créerait un climat plus favorable.

21. Nous savons tous que la responsabilité du désarmement incombe aux grandes puissances, responsabilité qui a été réaffirmée par la Charte. Beaucoup guettent avec espoir une amélioration des relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique ainsi qu'une nouvelle initiative de désarmement mondial. Pour ma part, je m'associe aux représentants des pays qui ne sont pas guidés par les responsabilités des grandes puissances, mais qui se bornent à écouter la voix du réalisme et de la raison.

22. Il est inutile d'énumérer, par ordre de priorité, les problèmes relatifs au désarmement, à la limitation des armements et à la cessation de la course aux armements. J'espère vivement que la présente session contribuera à la réalisation des propositions présentées à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, et renvoyées au Comité du désarmement à Genève pour examen quant au fond. Après la session extraordinaire en juillet dernier, un certain nombre de questions et de propositions ont été laissées

en suspens afin que nous les examinions quant au fond et que nous prenions une décision à leur sujet.

23. Les nombreuses crises régionales actuelles inscrites à l'ordre du jour ne peuvent être ramenées à un dénominateur commun. Beaucoup ont des racines dans un passé lointain. Cette instance a déjà adopté des résolutions qui donnent la clef d'une solution, mais le fait que celles-ci ne sont toujours pas appliquées a encore aggravé la situation et a suscité de nouvelles souffrances. Dans d'autres cas, on doit se demander s'il existe vraiment une situation de crise. Je pense à l'inscription à l'ordre du jour d'une question sur les prétendues situations de crise, qui n'a rien produit d'autre que des débats stériles, et a détourné l'attention des crises réelles dans lesquelles une escalade du conflit risquait de mettre le monde en danger. Entre-temps, les débats stériles dont je viens de parler ont été rendus inutiles par les peuples concernés, qui ont exercé leur droit à l'autodétermination et renforcé tous les aspects de leur vie nationale.

24. Il n'y a qu'un seul moyen d'éliminer les foyers de tension, celui qui est défini à l'Article 1 de la Charte comme l'un des buts des Nations Unies : “réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix;”. En évaluant cet objectif de l'Organisation, j'ajouterai que le sort de millions d'êtres dépend peut-être du règlement de ces différends. Nous avons donc le devoir de tenir compte des intérêts légitimes du peuple ou des peuples intéressés. Je soutiens que rien ne saurait dégager de leurs responsabilités ceux qui essaient de résoudre un conflit en exterminant un peuple, comme nous l'avons vu faire récemment. De même, j'estime inadmissible toute référence, quelle qu'elle soit, à des domaines d'intérêt ou des zones d'influence des grandes puissances. Je suis fermement convaincu que seule une solution acceptable pour toutes les parties en cause peut mettre fin à un différend ou à un conflit, et seulement si elle garantit au peuple concerné le droit et la possibilité de façonner son propre destin. Il n'en demeure pas moins que nous devons créer les conditions propices à un règlement juste et pacifique.

25. L'Organisation des Nations Unies a apporté une contribution historique au processus de décolonisation. D'anciennes colonies ont acquis leur indépendance nationale. Mais hisser solennellement le drapeau de nouveaux Etats Membres devant le Siège de l'Organisation des Nations Unies ne signifie pas que ce processus est achevé. La lutte pour l'indépendance politique et économique continue. Le processus de décolonisation ne saurait être achevé tant qu'il existe des territoires dont le peuple n'est pas encore maître de son destin. Le peuple namibien attend toujours son indépendance, alors même que l'Organisation a une responsabilité directe en ce qui concerne son avenir. Le plan de règlement que nous considérons tous comme possible est resté lettre morte. La lutte légitime se poursuit, jusqu'à l'indépendance. Pour plusieurs autres territoires — grands et petits — il nous appartient encore de trouver une solution. Il reste beaucoup à faire et, pourtant, les progrès marquent le pas. Nous savons tous quels sont les intérêts

et les forces qui retardent la solution. La responsabilité de surmonter ces obstacles nous incombe à tous.

26. La naissance du mouvement des pays non alignés est l'un des principaux résultats de la lutte pour éliminer le système colonial et le processus politique de la période qui a suivi la seconde guerre mondiale. Ce mouvement est très divers, et les pays qui ont accédé récemment à l'indépendance jouent un rôle actif sur la scène internationale. De par ses caractéristiques particulières, et en coopération avec les autres forces progressistes, le mouvement est devenu un élément important de la politique mondiale.

27. Outre les préoccupations que j'ai déjà mentionnées, nous sommes tous affectés, à des degrés divers, par les vicissitudes de l'économie mondiale : ralentissement du taux de croissance économique, accroissement du chômage, inflation, fluctuations spectaculaires des prix sur les marchés mondiaux et conditions de crédit défavorables.

28. Ces difficultés sont encore aggravées par certains, qui accroissent la tension politique en imposant des sanctions économiques et des embargos. Les événements ont montré que c'était là une arme à double tranchant. La liste des pays dont le progrès est entravé par la conjoncture économique défavorable s'allonge. A mesure que s'amenuisent les ressources disponibles pour le développement s'accroît aussi l'impatience des pays en développement. Cette impatience est justifiée. Il est de notre intérêt commun de transformer les structures vétustes de l'économie mondiale issues de situations d'inégalité et de subordination. Les objectifs sur lesquels repose l'aspiration à un nouvel ordre économique international indiquent à quel point on est conscient du fait que la stabilité nationale et politique des pays en développement dépend, entre autres choses, de la stabilité économique.

29. En restructurant les relations économiques internationales, les pays en développement se rendront compte que s'ils ne réorganisent pas aussi leur propre économie pour se débarrasser des anomalies héritées de leur ancienne dépendance unilatérale, l'aide qu'ils reçoivent de l'étranger ne pourra porter tous ses fruits.

30. Certains ont des doutes quant à la viabilité des stratégies pour les décennies successives des Nations Unies du développement. Je n'en vois pas la raison. Des déclarations publiques et des actes concrets dans le domaine international montrent bien qui fait obstacle au progrès et pourquoi.

31. En ce qui concerne les points de l'ordre du jour relatifs à l'économie mondiale, il serait peut-être plus utile de partir de la prémisse que les phénomènes négatifs mettent en lumière les éléments de l'intérêt commun. C'est la conscience de cet intérêt commun qui devra nous inciter à intensifier la coopération pour mettre en valeur des sources nouvelles d'énergie, moderniser l'infrastructure et protéger l'environnement, pour ne mentionner que quelques-unes des questions pour l'examen desquelles l'Organisation offre une tribune appropriée.

32. L'histoire de la civilisation est l'histoire du progrès social, même marquée par des écueils et des

reculs. Notre tâche est d'encourager ce progrès en nous attachant résolument aux questions sociales et aux questions des droits de l'homme qui figurent à l'ordre du jour. L'histoire nous enseigne que la marche du progrès universel peut être ralentie par les crimes de certains ou accélérée par les hauts faits de grands hommes, mais ce sont toujours les masses qui ont frayé la voie au progrès. Aujourd'hui, les critères essentiels du progrès sont, entre autres, la cessation définitive des violations brutales et massives des droits de l'homme, la fin de l'*apartheid* et de la discrimination fondée sur la race, la religion ou la langue et la fin de la subjugation d'ethnies ou de nations tout entières.

33. Après avoir fait part de mes pensées, je crois qu'il n'est guère besoin d'indiquer mes vues sur le fonctionnement de l'Organisation. Ce rassemblement de nations diverses répondra aux espoirs mis en lui s'il respecte la culture et les valeurs humaines de chacun des Membres. Dans ces débats entre égaux, donnons la préférence aux bonnes idées, aux idées positives, qu'elles émanent de représentants de petits pays ou de grandes puissances. Ce sera notre façon de servir comme il convient la cause de chaque nation comme celle de la collectivité; l'Organisation des Nations Unies sera ce que tous ensemble nous ferons d'elle.

34. Cela vaut particulièrement pour la présente session. Si, dans les trois mois qui viennent, nous unissons nos efforts pour encourager et faciliter les négociations et imprimer un nouvel essor à l'esprit de coopération constructive, pour promouvoir la cause du désarmement, pour nous rapprocher du but qu'est le règlement juste et pacifique des crises, pour faire progresser la décolonisation, pour arriver à créer un système de relations économiques fondées sur l'avantage mutuel et pour favoriser le progrès social, nous aurons accompli une tâche non négligeable et nous aurons contribué à donner à l'humanité un nouveau sentiment de sécurité dans notre monde tourmenté et une plus grande confiance en l'avenir.

POINT 110 DE L'ORDRE DU JOUR

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité des contributions

35. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, je voudrais, conformément à la pratique établie, appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/37/461, qui contient le texte d'une lettre qui m'a été adressée par le Secrétaire général dans laquelle il informe l'Assemblée que deux Etats Membres sont en retard dans le versement de leurs contributions financières aux Nations Unies, au titre de l'Article 19 de la Charte. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 15 h 55.